**Aménageur** SNC ESCOUBLEAU
27bis route du Mortier Vannerie - 44120 VERTOU
Tél : 06 58 71 45 84 - 02 51 79 79 18 96
Mail: aditua-immobilier@outlook.fr;commerciale@ifi-amenagement.fr

M.E INVEST

IFI Aménagement

**Opération** **Lotissement "Les Hauts d'Escoubleau"**
**Rue d'Escoubleau**
**Commune de MAULEON**
**DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES**

Permis d'aménager n° PA 079 079 25 00002 Approuvé le 10 Février 2026

# PLAN DE BORNAGE INDIVIDUEL : LOT 42

Cadastre: Section **AW** N°: **334p**
Superficie : **535 m²**
Surface de plancher maximum autorisée : **184 m²**

PLAN DE SITUATION DU LOT DANS L'OPERATION

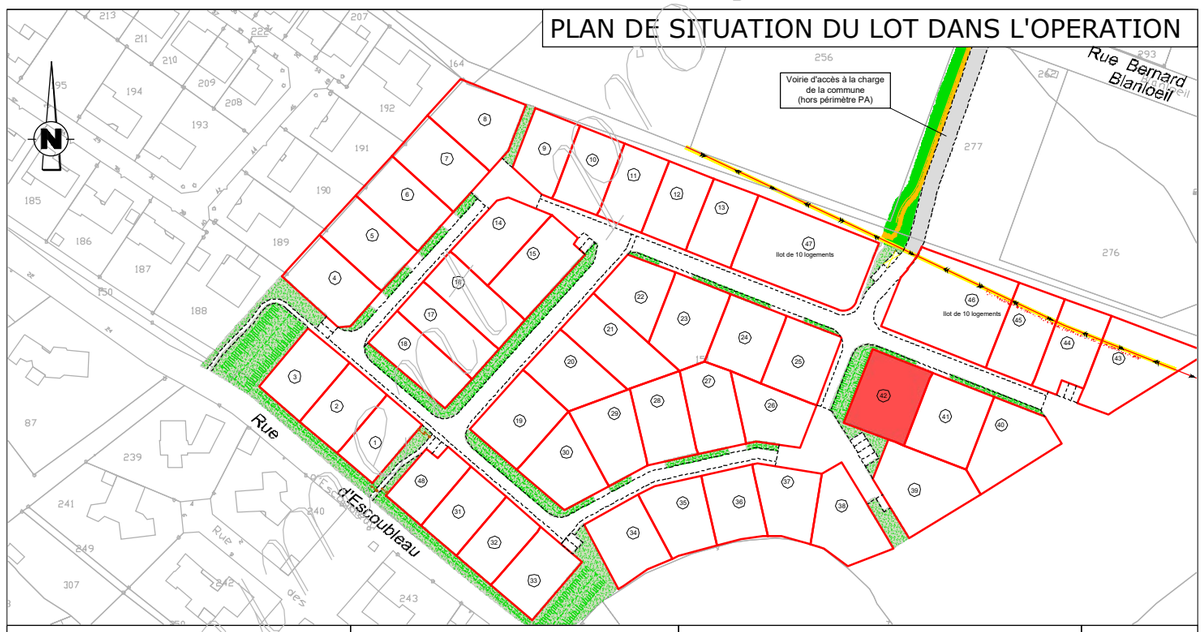


| Référence: 9518/250306 | Date d'origine: 26/10/2026 | Date de Modification: | indice: A |
|---|---|---|---|

Géomètre - BET VRD

GEomotis
A la mesure de vos projets
GEOMETRES-EXPERTS BUREAU D'ETUDES EN AMENAGEMENT
33 avenue de la Tessoualle BP 31253 - 49312 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 65 66 16 - cholet@geomotis.fr

PLAN DE SITUATION DE L'OPERATION SUR LA COMMUNE




Document provisoire

PLAN DE BORNAGE - Echelle : 1/250

Les superficies et les cotes sont notées à titre indicatif, elles ne seront definitives qu'après bornage.

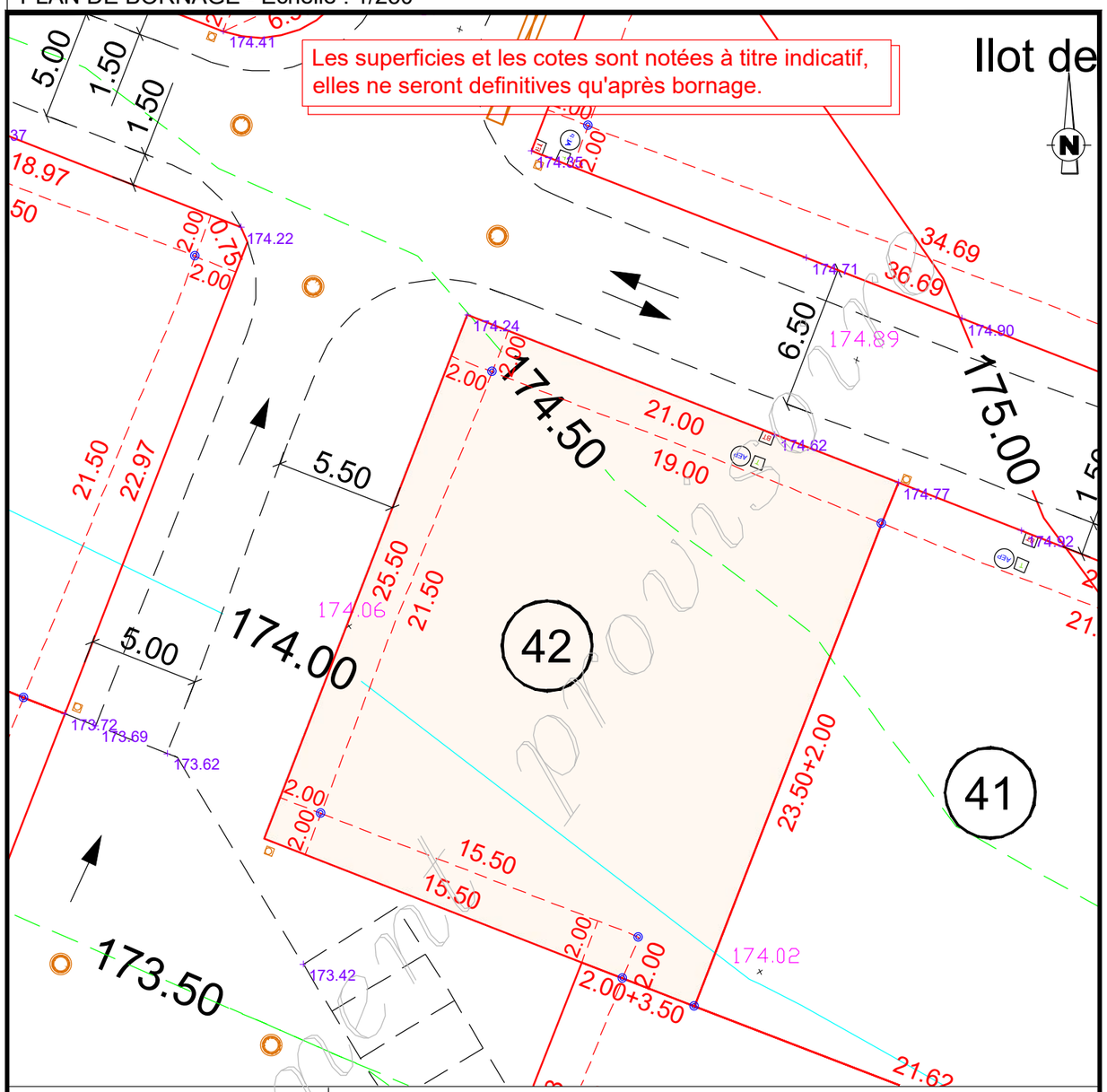


coordonnées du lot :
*(système conique conforme 47)*

NOTA : Certaines bornes sont implantées en retrait de la limite réelle

## Légende

- Borne OGE existante
- Borne OGE nouvelle
- Borne OGE à poser
- 13.83 Cotes du lot (planimétriques)
- 102.88 Nivellement terrain naturel (altimétrie)
- Courbes de niveau du terrain naturel
- Clôture existante
- Mur existant
- Haie existante
- Talus existant
- Bâtiment
- Poteau électrique existant
- Arbre existant
- Limite ayant fait l'objet d'un bornage contradictoire
- Signe appartenance
- Regards Eaux Usées
  - ⚠ L'emplacement des regards n'est pas contractuel, le constructeur se doit d'aller vérifier leur emplacement sur site
- Equipements techniques (élec,tél,eau)
  - ⚠ L'emplacement des coffrets n'est pas contractuel, le constructeur se doit d'aller vérifier leur emplacement sur site
- 175.21 Cote projet voirie finie
  - ⚠ Ces cotes sont non contractuels

**NOTA :** Les eaux pluviales devront être gérées à la parcelle

PLAN DOCUMENT GRAPHIQUE - EXTRAIT - Echelle : 1/250

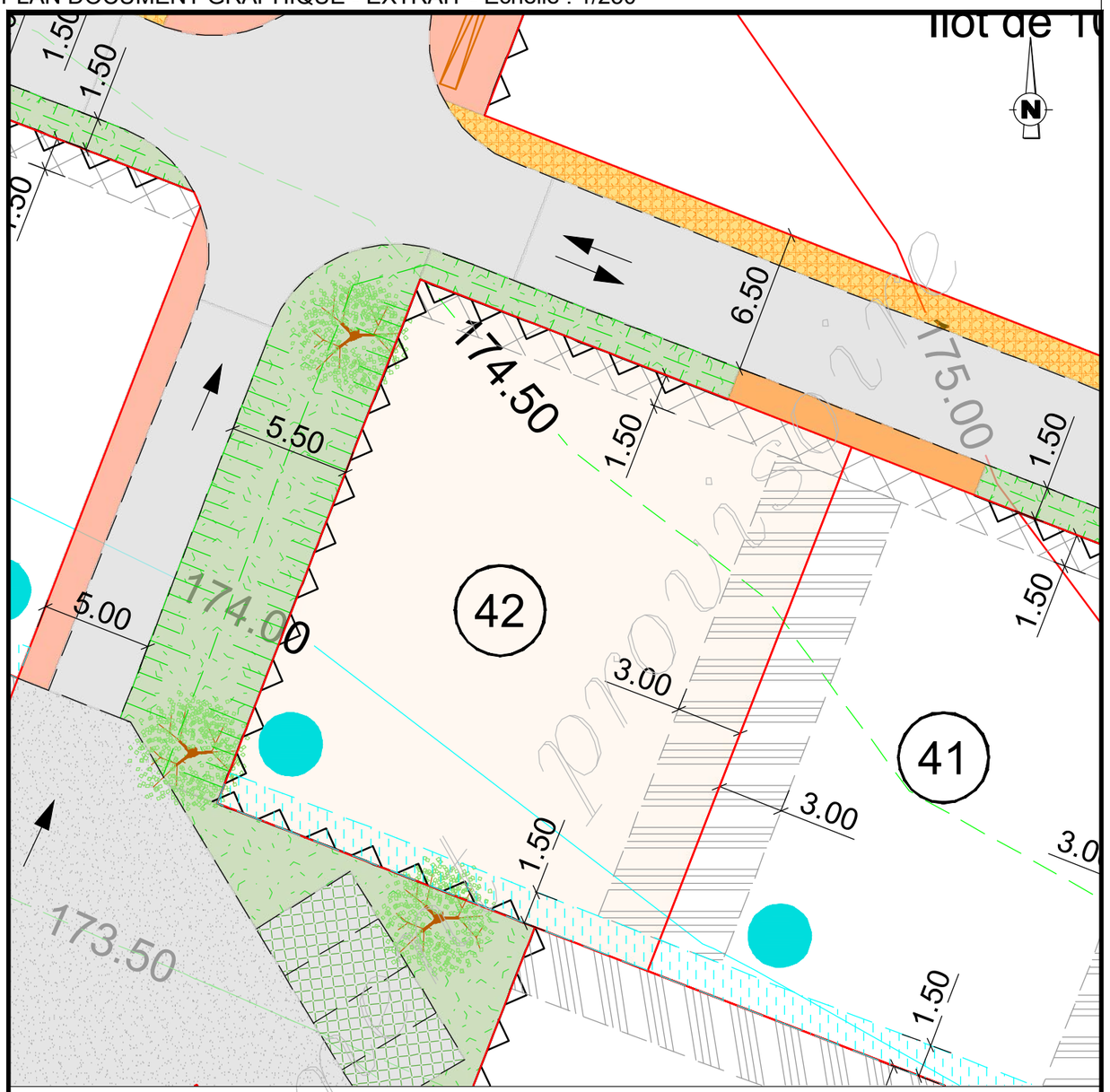


## Légende règlement

*(se reporter à la pièce PA10 du permis d'aménager)*

Espace commun
- Chaussée (enrobé) Voie partagée
- Accès lot (enrobé)
- Enrobé clair
- Chaussée (enrobé grenaillé)
- Dalles béton engazonnées
- Aire sablée
- Piétonnier
- Secteur traité en piétonnier et en enrobé au droit des accès aux lots
- Espace vert
- Arbre à planter *(position et nombre figuratif)*

- Noues engazonnées
- Circulation sens unique
- Circulation double sens
- Zone non constructible
- Zone dans laquelle les constructions sont limitées en hauteur à un rez-de-chaussée *(Cf. PA10 Règlement Pièce écrite)*
- Accès véhicules motorisés interdit
- Arbres existants à conserver (protégés au PLU)
- Haie existante à conserver (hors opération)
- Haie existante à conserver
- Haie existante ou à réaliser par l'acquéreur du lot
- Clôture végétale à réaliser par l'acquéreur du lot
- Emplacement préférentiel de l'ouvrage GIEP privatif
- Zone non constructible réservée à la noue de surverse des ouvrages GIEP privés (Cf. schéma)

Document provisoire